

COMMUNE DE LA CHAPELLE-LA-REINE (77760)

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2016

<p><i>Nombre de conseillers :</i> <i>En exercice : 22</i> <i>Présents : 15</i> <i>Votants : 18</i></p>
--

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle-La-Reine, dûment convoqué (convocation du 16 décembre 2016) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en mairie, le mardi vingt décembre deux mille seize à vingt heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Monsieur CHANCLUD Gérard, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : CHANCLUD G., Maire ; HARRY JC., DUVAL R., HOUY O., TORQUE I., Adjointes aux Maire ; SOREL JM., FROT M., MONTAGNIER G., LIORET H., LEGER G., MAUNY D., PROUT P., SAMMUT L., CODANI C., GOHIER S., conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : LAMBERT JL (pouvoir à HARRY JC.), ETIFIER L. (pouvoir à HOUY O.), LUKEC I. (pouvoir à MONTAGNIER G.)

ABSENTE : CREUZET P., LE CARRET A., MALMASSON F. POMPON N.

Était également présente : ALIX S., Secrétaire Générale.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 50 mn.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du mardi 13 décembre 2016. La réponse étant négative, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

NOMINATION D'UN(e) SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal nomme Mme SOREL Jeanne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

Mme ALIX Sylviane, Secrétaire Générale, est secrétaire auxiliaire.

<p>1- Désignation des délégués communautaires</p>
--

M. le Maire annonce avoir reçu ce jour les arrêtés préfectoraux suivants :

➤ Arrêté 2016/DRCL/BCCCL/N°109 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt » et extension du périmètre du nouveau groupement aux communes d'Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Cély, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Noisy-sur-Ecole, Perthes, Saint Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Tousson, Ury et Le Vaudoué.

➤ Arrêté 2016/DRCL/BCCCL/N°110 constatant la composition du conseil communautaire d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt » et extension du périmètre du nouveau groupement aux communes d'Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Cély, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Noisy-sur-Ecole, Perthes, Saint Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Tousson, Ury et Le Vaudoué à compter du 1^{er} janvier 2017

M. le Maire précise que conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté 2016/DRCL/BCCCL/N°110 précité, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération issue de la fusion-extension est composé de 61 sièges.

La commune de La Chapelle-La-Reine dispose de deux sièges de conseiller communautaire titulaire et zéro siège de conseiller communautaire suppléant.

M. le Maire propose de désigner ces deux délégués. Il rappelle que conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus par les conseils municipaux parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue (...).

M. le Maire demande s'il y a des candidatures.

M. CHANCLUD et M. HARRY se présentent.

Il est procédé au vote. Premier tour de scrutin.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **00**
- b. Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) : **18**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **02** (bulletins blancs)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] : **16**
- e. Majorité absolue : **10**

Nombre de suffrages obtenus :

M. CHANCLUD Gérard : 16 voix (seize)

M. HARRY Jean-Claude : 16 voix (seize)

M. CHANCLUD Gérard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé conseiller communautaire.

M. HARRY Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé conseiller communautaire.

2- Actualisation des tarifs de l'eau potable

M. le Maire rappelle les informations suivantes relatives au coût de distribution de l'eau potable :

Abonnement part communale : 7,68 € HT par abonné

Consommation (surcharge) : 0,46 € HT le m³

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

Considérant le budget primitif 2016 du service de l'eau potable, et les résultats de l'année 2015,

Considérant la nécessité de délibérer pour actualiser les tarifs de distribution de l'eau au regard des travaux envisagés pour l'année à venir sur les réseaux, travaux de rénovation, de réhabilitation et d'extension et des prévisions de redevance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de supprimer l'abonnement part communale à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- décide de conserver le tarif actuel de la consommation part communale de l'eau soit 0,46 € HT ;
- autorise M. le Maire à réaliser les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- Actualisation des tarifs de l'assainissement

M. le Maire rappelle les informations suivantes relatives au coût de collecte et de traitement des eaux usées :

Abonnement part communale : 7,58 € HT par abonné

Consommation (surcharge) : 0,2901 € HT le m³

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

Considérant le budget primitif 2016 du service de l'assainissement des eaux usées,

Considérant la nécessité de délibérer pour actualiser les tarifs de collecte et de traitement des eaux usées au regard des travaux envisagés pour l'année à venir sur les réseaux, travaux de rénovation, de réhabilitation et d'extension et des prévisions de redevance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de supprimer l'abonnement part communale à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- décide de baisser le tarif actuel de la consommation part communale de l'eau de 0,2901 € HT à 0,15 € HT ;
- autorise M. le Maire à réaliser les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4- Rapport d'activités du délégataire « service animation »

M. le Maire donne la parole à Mme DUVAL afin qu'elle présente le rapport d'activités de Charlotte 3C Loisirs, organisateur de l'accueil de loisirs, de l'accueil périscolaire, des NAP et de la pause méridienne.

Ce rapport d'activités concerne la période de septembre 2015 à août 2016, soit la deuxième année d'exercice du délégataire.

Vu l'article 1411-3 du CGCT modifié par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 (art. 10),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- prend acte du rapport d'activités rédigé par Charlotte 3C, délégataire du service public « animation ».

5- Informations diverses

M. le Maire rappelle que les inscriptions sur les listes électorales, en vue des élections présidentielle et législatives de 2017, se font en mairie jusqu'au 31 décembre 2016. Une permanence sera tenue à l'accueil de la mairie, le samedi 31 décembre 2016 de 10 h 00 à 12 h 00.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- **Christine CODANI** constate que l'article paru sur l'Eclaireur est non conforme à la réalité (de même d'ailleurs que les informations diffusées sur Facebook). Elle suggère qu'une explication soit faite dans le prochain bulletin.
- **Hervé LIORET** rappelle que le virage situé avant l'entrée du magasin ATAC est très dangereux. M. le Maire dit que le devis de rénovation de la voie est parvenu en mairie ce jour.
- **Olivier HOUY** remercie toutes celles et ceux qui ont participé à la distribution des colis de Noël « aux Anciens » et au marché de Noël.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 45.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jeanne-Marie SOREL

Gérard CHANCLUD